

# R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

**Nombre de membres :**

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 23

Dont pouvoirs : 3

Votes pour : 23

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 25/01/2023

Date d'affichage : 03/02/2023

Certifié exécutoire par réception en  
Sous-Préfecture de Limoux le:

**- 6 FEV. 2023**

L'an **deux mil vingt trois, le premier février, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, Mme Nadia PARACHINI, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, M. Gilles ALARD, Mme Amandine MORENO, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, M. Claude ESCLOUPIER, Mme Ineke FLOODGATE, Mme Viviane PROVENZANO, Mme Ghyslaine SAIZ, Mme Nicole GIMENEZ, Mme Christine BINDER, M. Sébastien AMOUROUX, M. Mohammed EL HABCHI, Mme Nathalie REBELLE, M. Stéphane PEILLE, M. Denis DEZARNAUD, Mme Janine CASTEL.

Étaient absents excusés : M. Jacques SIMON, M. Kees WIELENGA, M. Charles ROUGER, Mme Véronique FERNANDEZ, Mme Martine DAFFOS.

Étaient absents non excusés : M. Thierry CAUSSE, M. Jean-Michel BALLARIN.

Procurations : M. Kees WIELENGA en faveur de Mme Ghyslaine SAIZ, M. Charles ROUGER en faveur de M. Jacques MANDRAU, Mme Véronique FERNANDEZ en faveur de M. Pierre CASTEL.

Secrétaire : Mme Nadia PARACHINI.

Délibération n° : **MA-DEL-2023-008**

Domaine : 3.1 - Acquisitions

**OBJET : Acquisition parcelle WM/94 ET WM/95 appartenant à Mme Michèle CANAVY.**

Vu le Code de l'urbanisme en ses articles L240-1 et 3,

VU le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - H valant SCOT approuvé en date du 19 décembre 2019,

Considérant le courriel en date du 19 décembre 2022 par lequel Mme Michèle CANAVY a donné son accord pour céder les parcelles cadastrées section WM/94 & WM/95 sise lieu-dit Fajoulant d'une superficie totale de 6 140 m<sup>2</sup> pour un montant total de 2 456.00€,

A cet effet, M. Le Président propose au conseil municipal :

1. De se prononcer favorablement sur l'acquisition des parcelles cadastrées section WM/94 & WM/95 pour un montant de 2 456.00€, soit 0.40€/m<sup>2</sup>.

1-1 Dire que cette parcelle intégrera le domaine privé de la commune dès la régularisation de l'acte authentique.

2. De dire que la SCP BERNARD est chargé de l'acte notarié ;
3. De prendre acte que les frais liés à l'acte notarié seront pris en charge par la Commune ;
4. D'imputer la dépense en section d'investissement du BP 2023;
5. De l'autoriser à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération notamment l'acte notarié et toutes conventions concernant ce bien.

Il demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de son Président,  
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 23 voix POUR

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

M. Pierre CASTEL





**2023-008****Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2023-02-06T09-29-37.00 ( MI242973067 )**Identifiant unique de l'acte :** 011-200059418-20230206-2023-008-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )**Objet de l'acte :** Acquisition parcelle WM/94 ET WM/95 appartenant à Mme Michèle CANAVY.**Date de décision :** Feb 6, 2023 12:00:00 AM**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine  
3.1. Acquisitions**Identifiant unique de l'acte  
antérieur :****Acte :** [MA-DEL-2023-008.PDF](#)**Préparé**Date **06/02/23** à **09:29**Par **JORDAN Edouard****Transmis**Date **06/02/23** à **09:29**Par **JORDAN Edouard****Accusé de réception**Date **06/02/23** à **09:35**